



## MUNICIPALITÉ DE SAINT-AMBROISE-DE-KILDARE

850, rue Principale  
Saint-Ambroise-de-Kildare  
(Québec) J0K 1C0  
☎ 450 755-4782

### AVIS PUBLIC DE RÉVISION DE LA LISTE ÉLECTORALE

Par cet avis public, **Monsieur René Charbonneau**, président d'élection, annonce aux électrices et aux électeurs inscrits sur la liste électorale de la municipalité, les éléments suivants :

1. La liste électorale municipale a été déposée au bureau le 5 octobre 2021, fera l'objet d'une révision.
2. Pour voter, vous devez être inscrit ou inscrit sur cette liste.
3. Vous avez le droit d'être inscrite ou inscrite sur la liste électorale si :
  - Le jour du scrutin, vous aurez 18 ans accomplis
  - Le 1<sup>er</sup> septembre 2021 :
    - vous aviez la citoyenneté canadienne et vous n'étiez pas en curatelle
    - vous n'aviez pas été déclaré(e) coupable d'une manœuvre électorale au cours des cinq dernières années
  - De plus, vous deviez, le 1<sup>er</sup> septembre 2021, remplir l'une des deux conditions suivantes :
    - Avoir votre domicile sur le territoire de la municipalité et, depuis au moins six mois, au Québec
    - Depuis au moins 12 mois, être propriétaire d'un immeuble ou occuper un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité

NOTE : Si votre domicile n'est pas dans la municipalité et que vous souhaitez exercer votre droit de vote, vous devrez transmettre une demande d'inscription ou une procuration, selon le cas, au président d'élection.

4. Vous pourrez consulter la liste électorale et, si vous êtes une électrice ou un électeur domicilié dans la municipalité, présenter une demande d'inscription, de radiation ou de correction devant la commission de révision à l'endroit, aux jours et aux heures indiqués ci-dessous.

BUREAU MUNICIPAL, 850 RUE PRINCIPALE, SAINT-AMBROISE-DE-KILDARE	
Mercredi 20 octobre 2021	De 19 h 00 à 22 h 00
Lundi 25 octobre 2021	De 14 h 30 à 17 h 30

5. Toute personne qui souhaite demander l'inscription d'une personne domiciliée sur le territoire de la municipalité doit indiquer l'adresse précédente du domicile de cette personne et présenter deux documents : un qui indique le nom et la date de naissance de la personne et l'autre, son nom et l'adresse de son domicile.
6. Vous pourrez transmettre par écrit une demande d'inscription, de correction ou de radiation de la liste électorale au président d'élection si vous êtes domicilié(e) dans la municipalité et dans l'une des situations suivantes :
  - Vous êtes incapable de vous déplacer pour des raisons de santé ou vous êtes un(e) proche aidant(e) domicilié(e) à la même adresse qu'une telle personne;
  - Entre le dimanche 17 octobre 2021 et le mercredi 27 octobre 2021, vous devez respecter une ordonnance ou une recommandation d'isolement des autorités de santé publique, car vous :
    - êtes de retour d'un voyage à l'étranger depuis moins de 14 jours;
    - avez reçu un diagnostic de COVID-19 et êtes toujours considéré(e) comme porteur(-teuse) de la maladie;
    - présentez des symptômes de COVID-19;

- avez été en contact avec un cas soupçonné, probable ou confirmé de COVID-19 depuis moins de 14 jours;
- êtes en attente d'un résultat au test de COVID-19.

Cette demande doit être accompagnée de la copie de deux documents : un qui indique votre nom et votre date de naissance et l'autre, votre nom et l'adresse de votre domicile.

Vous pouvez communiquer avec le président d'élection pour obtenir les formulaires nécessaires. Il devra ensuite les avoir reçus au plus tard le 25 octobre 2021 à 17 h 30.

7. Si vous êtes dans l'une des situations décrites plus haut, et que vous êtes inscrite ou inscrit à la liste électorale, vous pourrez également voter par correspondance. Pour ce faire, vous devez faire une demande verbale ou écrite en communiquant avec le président d'élection au plus tard le 27 octobre 2021.

Si vous demandez de voter par correspondance car vous devez respecter une ordonnance ou une recommandation d'isolement des autorités de santé publique, votre demande sera valide uniquement pour le scrutin en cours. Si vous êtes dans une autre des situations présentées ci-haut, votre demande sera valide pour le scrutin en cours et pour les recommencements qui pourraient en découler.

8. Vous pouvez nous rejoindre à l'adresse et numéro de téléphone suivant :

René Charbonneau	Président d'élection	850, Principale St-Ambroise-de-Kildare	450-755-4782 poste 102
Jacinthe Mercier	Secrétaire d'élection	850, Principale St-Ambroise-de-Kildare	450-755-4782 poste 107

**DONNÉ À SAINT-AMBROISE-DE-KILDARE, CE 7<sup>e</sup> JOUR DU MOIS D'OCTOBRE 2021.**

René Charbonneau  
Président d'élection

#### **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

*Je, soussigné, René Charbonneau, secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le Conseil municipal de Saint-Ambroise-de-Kildare, selon la résolution 031-02-2021, le 7<sup>e</sup> jour du mois d'octobre 2021, entre 13 h et 16 h.*

*En foi de quoi, je donne ce certificat ce 7<sup>e</sup> jour du mois d'octobre 2021.*

René Charbonneau  
Secrétaire-trésorier